Quinzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

27 septembre 2013
Français
Original: anglais

Genève, 13 novembre 2013
Point 12 de l'ordre du jour provisoire
Adoption des coûts estimatifs pour 2014

Coûts estimatifs de la seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Note du secrétariat*

1. La quinzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève le 13 novembre 2013, a décidé que la seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes serait convoquée durant une journée, le 12 novembre 2014.

2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée des Hautes Parties contractantes, indique les coûts estimatifs de ladite Conférence, qui s'élèvent à 221 900 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.

3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Conférence et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.

4. Quant aux dispositions financières, les coûts de la Conférence des Hautes Parties contractantes sont couverts par les Hautes Parties contractantes et les États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties au Protocole, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, dûment ajusté.

* Document soumis après la date limite, dès que le secrétariat a pu disposer des informations et des éléments à y inclure.

Merci de recycler

5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996, annexé à la Convention sur certaines armes classiques
Genève, 12 novembre 2014 (avec comptes rendus analytiques)
(Montants en dollars des États-Unis)*

Services de conférence	*Service des séances*	*Documentation à établir avant la session*	*Documentation à établir au cours de la session*	*Comptes rendus analytiques*	*Documentation à établir après la session*	*Services d'appui*	*Divers*	***Total***
Interprétation et service des séances	13 900							**13 900**
Traduction de la documentation		12 300		38 100	11 200			**61 600**
Services d'appui[1]						1 700		**1 700**
Divers[2]							22 000	**22 000**
Total	**13 900**	**12 300**		**38 100**	**11 200**	**1 700**	**22 000**	**99 200**

A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)		99 200
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence*:		
	1)	*Un P-3 pendant six mois*	106 600
	2)	*Matériel, fournitures et publications*	2 000
		Sous-total	**108 600**
		Dépenses d'appui au programme (13 % de B)	14 100
		Total partiel B	**122 700**
		Total général (arrondi) A + B	**221 900**

* Au taux de USD 1 = CHF 0,945.

[1] Technicien du son/enregistrement (2 x 1 jour): 1 100 dollars É.-U.; messager (1 x 2 jours): 600 dollars.

[2] Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash: 50 dollars; secrétaire (2 x 7 jours): 5 900 dollars; commis au contrôle de la documentation (1 x 1 jour): 400 dollars; commis à la distribution des documents (1 x 3 jours): 1 250 dollars; édition: 1 400 dollars; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières: 13 000 dollars.